

DEL-2022-252

L'An deux mille vingt-deux, le treize octobre, à 10 heures 15, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 06/10/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes BRUNO, DETURCHE, MAYORAZ, PARIS, TARAGON, WENDLING.
MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BARBIER, BARTHALAIS, BAUD-GRASSET, BOUVARD C, BUFFLIER, CARTIER, CAVAREC, CHASSAGNE, CHENEVAL JP, CONDEVAUX JF, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GILBERT, GILET, GONDA, GYSELINCK, HACQUIN, HAVEL, JACQUES, LEOTY, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, MILLET-URPIN, PAULY, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER.

Suppléants :

MM. ANTHOINE, GAILLARD, SAUVAGET, VUILLERMOZ.

Avaient donné pouvoir :

Mmes BILLOT, LAFARIE.
MM. ANTHOINE-MILHOMME, BOUCLIER, LOMBARD, ROLLIN.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BRO, DALL'AGLIO, MERMIER, MUGNIER.
MM. AMADIO, BARON, BLOUIN, BOISIER, BONTEMPS, BOUCHET, BOUVARD M, BURNET, CALONE, CHARLOT-FLORENTIN, CHARRAT, CHENEVAL P, DEFAGO, DUNAND, GENOUD, GILLET, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, MODURIER, OBERLI, PELLARIN, PEROU, PERRET, ROSSINELLI, RUBIN, SADDIER, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CARRERA, GIZARD, GUILLON, KHAY, JAILLET,
MM. BAILLY, CHALLEAT, CHEVALLOT, GAL, GRANGE, JEZEQUEL, LOUVEAU, MALOSSE, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 88
Présents : 49
Représentés par mandat : 6

Objet : NUMERIQUE – TERRITOIRES INTELLIGENTS ET USAGES NUMERIQUES : LANCEMENT DU « PACK CYBER PREMIERS PAS » SUITE A L'APPEL A PROJETS CYBERSECURITE DE L'AGENCE NATIONALE POUR LA SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION (ANSSI)

Exposé du Président,

Lors du Bureau du 19 mai 2022, les membres du Bureau :

- ont approuvé le principe que le SYANE réponde à l'appel à projets de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) « dispositif d'acquisition de produits et licences mutualisés au profit des collectivités territoriales » (volet « Cybersécurité » du plan France Relance),
- et ont autorisé le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à l'obtention de cette subvention pour lancer un « Pack Cyber Premiers Pas ».

Pour rappel, ce dispositif vise à soutenir les collectivités territoriales dans le déploiement de solutions de cybersécurité simples, dont la mise en service est rapide et accessible pour les plus petites structures.

Pour maximiser l'effet de levier, l'ANSSI a choisi de réserver ce dispositif aux seules structures mutualisantes en charge de l'accompagnement à la transformation numérique des collectivités territoriales. Les Syndicats mixtes en charge de l'accompagnement au numérique y sont éligibles, et donc le SYANE. Une commune ou communauté de communes ne peut pas, seule, y candidater.

Le SYANE a donc déposé son dossier de candidature le 3 juin 2022 avec une demande de subvention pour un montant de 274.377,62 euros.

Le 1^{er} juillet 2022, l'ANSSI a confirmé que le SYANE était lauréat de cet appel à projets, et que la subvention accordée était de 274.378 euros.

Les objectifs visés par cet appel à projets rejoignent directement ceux décidés lors du débat d'orientation budgétaire 2022. Le dispositif de l'ANSSI permet donc d'accélérer la mise en place de la feuille de route du SYANE en matière de sécurité informatique, et d'apporter rapidement un premier accompagnement aux communes et communautés de communes de Haute-Savoie.

Pour lancer le « Pack Cyber Premiers Pas » et faire désormais bénéficier les communes (sauf THONON-LES-BAINS) et les communautés de communes de Haute-Savoie de cette subvention, les membres du Comité syndical sont invités à :

1. approuver que pour bénéficier des services en cybersécurité du SYANE, **la commune ou l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) devra adhérer au service cybersécurité « Pack Cyber Premiers Pas »** selon la clé financière suivante :
 - o 0,075 euros par habitant pour les communes,
 - o 0,025 euros par habitant pour les EPCI.
2. approuver le principe que, pour déterminer le type de services et la volumétrie souhaitée, **le SYANE recourt à des appels à manifestation d'intérêt tous les 6 mois** pendant les 36 mois du projet soutenu par l'ANSSI.
3. approuver qu'à l'issue de chaque manifestation d'intérêt, le SYANE lance un appel d'offres pour les quatre services et protections de base suivants :
 - o Solutions de sécurisation de la messagerie email, dont l'anti-spam ;
 - o Solutions de sauvegardes sécurisées,
 - o Formation au Phishing,
 - o Gestionnaire de mots de passe.
4. approuver qu'en fonction du type de services et de la volumétrie souhaitée, **la commune ou l'EPCI devra également s'acquitter d'une cotisation spécifique** : la cotisation spécifique sera déterminée par le volume que permettra la mutualisation, ainsi que par l'intégration de la quote-part de subvention de l'ANSSI.
5. approuver le **principe qu'une commune ou un EPCI s'engage à sélectionner au moins deux services ou protections de base parmi les quatre mentionnés ci-dessus.**
6. approuver le principe que l'équilibre financier est élaboré de façon à ce que les cotisations au « Pack Cyber Premiers Pas », les cotisations spécifiques et la subvention couvrent intégralement les achats de logiciels et services, ainsi que l'accompagnement numérique fourni par le personnel du SYANE.
7. approuver le principe que la plus grande partie du service d'installation et de configuration sera sous-traitée. Cela permet de ne pas nécessiter de ressources supplémentaires SYANE sur les deux premières années. En troisième année, une ressource supplémentaire pourrait être nécessaire uniquement si plus de 60% des communes de Haute-Savoie adhéraient au service.
8. approuver le principe qu'afin de maximiser l'impact du dispositif sur l'ensemble de la Haute-Savoie, les hypothèses financières de la candidature du SYANE ont prévu l'adhésion, en trois ans, de toutes les communes et communautés de communes éligibles. Mais le SYANE veillera à ne pas anticiper l'utilisation de la subvention associée aux communes qui n'auraient pas encore adhéré au service cybersécurité « Pack Cyber Premiers Pas ».

9. approuver le principe que ce projet permette d'obtenir un accompagnement et des services de qualité à des tarifs extrêmement compétitifs, d'abord sur les trois premières années grâce à cette subvention de l'ANSSI, mais de le pérenniser aussi au-delà grâce aux économies d'échelles obtenues.
10. autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives au lancement.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE